

DOMICILIATION DES FONCTIONNAIRES



LE DIRECTEUR ZONAL ENTEND UNITE SGP POLICE



Courrier au Directeur Zonal en date du 19/12/2017



Courrier au Directeur Zonal en date du 21/12/2017

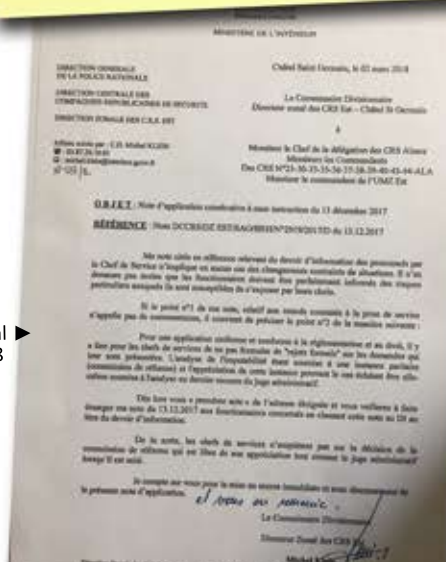


Note du Directeur Zonal en date du 13/12/2017

Note du Directeur Zonal en date du 02/03/2018



22/02/2018
UNITE SGP POLICE
reçu par Mr KLEIN
Directeur Zonal CRS EST



Dès la parution de la première note du 13/12/2017, UNITE POLICE saisissait par courrier Monsieur le directeur Zonal et ce à 2 reprises afin de l'informer de notre désaccord concernant cette note, perçue comme **restrictive et inappropriée à l'esprit de nos formations**.

Après de longs débats oraux et contradictoires lors d'un ultime entretien, le 22 février 2018, dans son bureau, **Monsieur le Directeur Zonal transmettait le 02 mars 2018 une seconde note** reflétant son intention d'informer les fonctionnaires des risques encourus d'être domiciliés à une certaine distance de leur lieu de travail **sans restreindre ou imposer un changement de situation**.

UNITÉ SGP POLICE SE RÉJOIT DES NOUVELLES DISPOSITIONS PRISES PAR MONSIEUR LE DIRECTEUR ZONAL

UNITÉ SGP POLICE LA GARANTIE DU RESPECT DE VOS DROITS



On ne lâche rien!

www.unitesgppolice.com - 09/03/2018

